



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 06/02/2019 Dossier complet le : 06/02/2019 N° d'enregistrement : 2 019,3298

1. Intitulé du projet

Déclaration de création de forage en eau souterraine < 10 000 m3 sur la commune de MOREUIL

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom MAQUIGNY Prénom Jean François

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale EARL LA BOISERAIE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Gérant

RCS / SIRET 53113479900018 Forme juridique EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 110 de la nomenclature du décret du 22 sept 1993	Travaux de forage en eau souterraine, rubrique 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 débit objectif 5m3/h pour environ 7000 m3/an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de creusement d'un forage en eaux souterraines, de profondeur environ 100 m. Sur le territoire de la commune de MOREUIL(80110), à proximité des bâtiments de l'exploitation, dans le département de la Somme à 14 km environ au sud est d'Amiens. La profondeur de la nappe atteint environ 65m au droit du projet.
Réalisation en cas de succès de l'opération de pompage en terme de débit recherché (5m3/h), d'une mini station de pompage autour de la tête de forage.
L'objectif est de pomper environ 7000 m3/an au maximum pour l'élevage et la ferme (lavage du matériel)
Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre en très grande majorité dans le secteur de la Somme et en particulier dans ce secteur. Aucun forage d'irrigation agricole n'est présent dans un rayon de moins de 2,5 km hormis celui qui appartient déjà à M. Maquigny à 600 m environ au sud est. Le captage AEP le plus proche est à plus de 4600 m au nord-ouest, celui de la commune de Berteaucourt les Thennes dans la vallée de la Luce.
Une carte des emplacements des captages AEP est jointe au dossier (source ADES février 2019) .4 captages communaux sont présents à 4,6; 5; 5,5; et plus de 8 km. Le projet ne se trouve inclus dans aucun périmètre de captage.
Les distances aux bâtiments d'élevage et autres distances seront respectées selon l'arrêté du 11 sept 2003.

4.2 Objectifs du projet

Alimentation en eau d'un troupeau de vaches laitières et lavage du matériel d'une exploitation agricole pour 7 000 m³/an de volume au maximum avec une pompe de débit objectif 05 m³/h.

Les distances de 35 m par rapport aux bâtiments d'élevage seront respectées, ainsi que les autres distances imposées par l'article 4 de l'arrêté du 11 sept 2003.

Le seuil des 200 000 m³ ne sera pas dépassé en additionnant les volumes consommés par le forage d'irrigation de M. Maquigny.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary à 100m de profondeur environ + essais de pompage ;

Edification d'une mini station de pompage, intégration d'un moteur électrique et d'une pompe si les résultats sont corrects.

Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m² minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.

Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 250 mm en tête, tubage de 140mm jusqu'à 70m , cimentation de la tête de colonne jusque 20 m afin d'éviter les infiltrations en tête de puits, gravier, puis ciment à nouveau de 60 à 65 m suivi d'un bouchon d'argile . Tout cela si le débit obtenu est suffisant (5m³/h comme objectif).

La nappe devrait être rencontrée autour de 65 m de profondeur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en route et arrêt de la pompe, de façon automatisée : aucune intervention sur le site, sauf cas de maintenance et contrôle car l'alimentation sera électrique et le pilotage à distance et donc la station sera très silencieuse.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage

L'influence prévisionnelle est minime et de rayon estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob à 90 m, qui n'aura aucun effet sur les zones naturelles les plus proches, d'autant moins que la nappe est très profonde au droit du projet (65m); Un autre forage en exploitation est présent à 600 m à l'est du projet, il s'agit d'un forage d'irrigation appartenant au pétitionnaire. En volume cumulé à l'année, les deux forages n'excéderont pas les 200 000 m³, seuil de l'autorisation.

Le captage d'eau potable le plus proche est à plus de 4,5 km sur la commune de BERTEAUCOURT les Thennes. (voir carte en annexe)

le projet ne se trouve pas inclus dans un Périmètre de captage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur 100 m, emprise au sol de la station < 10m ²	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

MOREUIL
parcelle ZP 19

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

coordonnées en Lambert II étendu métrique

X= 611 491

Y= 2 531 344

Z= 103 m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont des ZNIEFF II au sud dans la vallée de l'Avre à 1100 m , puis des ZNIEFF I dans la même vallée à 1400 m, puis au nord proche du village de Mézières en Santerre à 4km le projet ne touchera aucune ZNIEFF. Le bois situé à côté de la ferme ne sera pas affecté.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte des sites N 2000 les plus proches se trouve en annexe. il s'agit du site de la vallée de l'Avre à 2,2 km pour la partie la plus proche (cf carte en annexe). Vue sa faible ampleur et son éloignement, le projet n'affectera pas les zones Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de la craie du Sénonien Abaissement prévisionnel très localisé de la nappe, située à 65m de profondeur Impact évalué à 90 m de rayon sur la nappe, de 48 cm de hauteur à 10 m et de 13 cm à 50 m. Ces calculs sont maximalistes car le pompage ne sera pas continu sur 4-5 h mais en fonction de la demande et du remplissage de la cuve tampon intermédiaire. Méthode utilisée : Theis-Jacob, recommandée par le BRGM
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Période de pompage régulière dans l'année pour l'alimentation des animaux, Influence limitée à 90 m. Pompage au maximum de 4 à 5 heures par jour en période la plus chaude La nappe peut ainsi se rétablir largement dans la journée. Pas de forages d'irrigation dans le secteur du bassin versant concerné à moins de 2,5 km. le captage AEP communal le plus proche est à plus de 4 km, puis 5,5 km et ensuite plus de 5 km. Le cours d'eau le plus proche est la rivière de l'Avre à plus de 1,6 km
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage dans la ressource en eau souterraine (nappe de la craie) de l'ordre de 7 000 m3/an au maximum
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est ZP 19 sur la commune de MOREUIL(80110)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N 2000 le plus proche est à 2,2 km au niveau de la vallée de l'Avre Aucun impact prévisionnel n'est à craindre.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement au moment des travaux de forage et d'essai de pompage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non car la pompe sera électrique, alimentée par le réseau, et donc très silencieuse même à quelques mètres.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car la station sera alimentée à l'aide de l'électricité
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucun effet ni sur l'environnement ni la santé humaine

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minime causée à l'environnement. La nappe phréatique est à au moins 65 m de profondeur et sera affectée au maximum sur une distance de 90 m, 48 cm à 10m, 13 cm à 50 m. Le pompage ne sera pas permanent (4 à 5h/jour au maximum) et donc l'impact en sera réduit.

Ce projet est isolé, aucun ouvrage de prélèvement en service n'est présent dans un rayon de 1km hormis celui appartenant déjà à M. Maquigny : le cumule des deux forages sera largement inférieur à 200 000 m3/an

Le projet se situe à cet endroit en raison de la proximité de l'exploitation et de la sécurité des installations

Les impacts cumulés éventuels sont donc négligeables dans ce secteur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

cartes :

Localisation du projet

Localisation des zones Natura 2000

Localisation des ZNIEFF

Carte des captages AEP

Photographies et localisation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Amiens

le,

06/02/2019

Signature

